Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 114 (1978)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

22

1172

Montreux, le 16 juin 1978

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

Vacances balnéaires et circuits-découverte en TUNISIE

La Tunisie est une terre de soleil où le ciel reste éternellement bleu, où la mer et ses immenses plages de sable vous invitent aux joies des vacances balnéaires. La Tunisie, c'est aussi une terre d'histoire et de traditions que nous vous invitons à découvrir à travers nos circuits.
Vous apprendrez à connaître ainsi plus en profondeur cette terre d'élection et ce peuple hospitalier.
Grâce à nos programmes inédits, les esthètes les plus exigeants et les voyageurs les plus friands d'exotisme seront comblés.

FESTIVAL DE TABARKA JUILLET-AOÛT 78

Un lieu de vacances agréable pour tous ceux qui ne veulent pas bronzer idiot et qui préfèrent avoir des loisirs riches, créatifs et variés sans oublier les plaisirs de la mer.

8 jours Fr. 560.– **15 jours Fr. 695.–**

Renseignements et inscriptions auprès de votre agence de voyages habituelle.

VOYAGES AUX VENTS

TUNIS AIR

ÉCOLE VINET – LAUSANNE

offre, dès la 5e secondaire :

— une solution jusqu'à la fin du collège ;
— les sections latin/anglais - anglais/italien - générale ; et dès 1979 scientifique et technique ;
— un GYMNASE DE CULTURE GÉNÉRALE dont le diplôme est reconnu.

Tél. (021) 22 44 70 **Dir. : Hugues DE RHAM**

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES DE BIBLIOTHÈQUES

P. A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

Sommaire

EDITORIAL
Chexbres 1978, premières impressions 579
COMITÉ CENTRAL
La chronique du groupe de réflexion 580
Informations CMOPE 580
Poste à repourvoir 581
VAUD
XXe séminaire SPV 582
Cotisations 1978 582
Ass. vaudoise des maîtres de classes à options 583
Qui est-ce qui ? 583
Congrès 1978 583
Rectificatif 583
Congrès culturel 583
Rencontres de Vaumarcus 584
Pour l'année C.-F. Ramuz 584
Exposition 584
GENÈVE
La SPR une et diverse : les droits politiques des enseignants 585
AAA 585
Tribune libre : tour d'horizon 1978 586
Oui à la Fête ! 586
Paul Senglet 587
Conférences-débats 587
NEUCHÂTEL
Assemblée générale extraordinaire 588
Langue deux 589
Jardinière d'enfants 589
JURA
Le CC travaille pour vous 590
Assemblées synodales de printemps 590
Centre de perfectionnement 591
Commission Croix-Rouge jeunesse 592
J'ai retenu de mes lectures 592
Festival musical de la jeunesse 593
FRIBOURG
Couleurs des temps 593
Classes de développement (II) 594

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :
Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.
René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Editorial

Chexbres 1978, premières impressions

Le XVIIIe séminaire pédagogique de Chexbres a vécu et bien vécu. La participation record enregistrée en 1977 (Economie et écologie) a été dépassée. L'étude du thème « Presse, radio, télévision : quelles vérités ? » avait attiré les 26 et 27 mai derniers plus de 170 personnes : enseignants primaires et secondaires, journalistes de la presse écrite, radiodiffusée et télévisée, représentants de l'économie.

Six conférenciers, une table ronde, des débats ont permis d'apporter des éclairages différents voire contradictoires sur les problèmes que rencontrent les médias suisses, sur les pressions qu'ils peuvent subir ou encore sur les réalités économiques qui les régissent. Aussi a-t-on pu mesurer la différence entre les problèmes de la presse écrite et ceux de la radio et de la télévision, ces deux derniers médias se trouvant en situation de monopole.

Voici quelques-uns des thèmes abordés durant ces deux journées :

- *l'obligation pour la presse d'information quotidienne ou hebdomadaire d'être « rentable ». Un journal c'est aussi (d'abord ?) une entreprise, une affaire ;*
- *l'information devient donc un produit, une marchandise qui trop souvent ne se vend que pour l'aspect sensationnel ou accrocheur qu'elle constitue ;*
- *la concentration progressive de la presse dite d'information dans des groupes politiquement centristes voire à droite ;*
- *le mythe de l'objectivité quand on considère notamment l'uniformité des sources d'information : l'objectivité, un produit qui ne se conserve qu'à très basse température...*
- *le fait que ce ne sont finalement pas les médias qui font l'opinion mais le contraire !*
- *la vérité, les vérités, quelles vérités, toute la vérité ? Il convient d'abord de définir un code moral, une éthique avant de pouvoir réellement parler de vérité. Objectivité et vérité font appel à trop de paramètres, de variables, de conceptions finalement très personnelles. Evoquons plutôt la notion d'honnêteté, plus réelle, plus concrète, plus compatible avec le code que tente de s'imposer tout journaliste digne de ce nom.*

Une fois de plus, le séminaire de Chexbres a peut-être posé davantage de questions qu'il n'en a résolu. Mais c'est finalement son rôle aussi. Par ces quelques lignes, le soussigné n'a aucun souci d'exhaustivité. Il souhaite en revanche vous inciter à lire attentivement la synthèse de ces débats qui paraîtra en octobre prochain, dans le numéro 32 de l'« Educateur ».

F. Bourquin

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Mais où sont les neiges d'antan ?

Plus que de l'exotisme, il y avait beaucoup de passéisme dans un certain « Courrier en provenance de l'Emirat d'Eden » que nous avons pu lire dans l'« Educateur », il y a quelques semaines.

Ce qui nous a émus, dans ce message, ce sont ces regrets teintés d'amertume que tous les novateurs paraissent prédestinés à connaître quelque jour.

Il est vrai qu'il fut une période où le texte libre, le groupe spontané, la découverte du milieu et la correspondance scolaire, que je ne majusculise pas mais ne minimise pour autant, étaient des pratiques peu courantes chez nous, peu encouragées, souvent contrariées, mais toujours choisies, par ceux qui s'y livraient, avec enthousiasme. J'ai vécu cette période, j'ai pratiqué ces techniques — un collègue et ami m'avait initié, encouragé — et non, rien de rien, je ne regrette rien. Pas même de les voir aujourd'hui se répandre, s'officialiser, au risque de l'édulcoration, de la banalisation, en un mot — le vôtre, cher Emir — de la « récupération ».

Car si ces techniques sont bonnes, nous ne pouvons que nous réjouir de les voir se généraliser.

Les novateurs, en dépit de leur force et de leur dynamisme apparents, sont des êtres parfois fragiles. Lorsqu'ils ont le sentiment que l'unique objet de leurs efforts est récupéré par la masse et tombe dans le domaine public, ils sont guettés par le découragement et l'amertume, surtout si l'on omet de les associer à l'entreprise de généralisation de ce qui fut leur chasse gardée. Nul n'étant prophète en son pays, c'est ce qui généralement se produit.

D'autre part, lorsque ceux qui détiennent le pouvoir de généraliser le changement se mettent à l'œuvre, ce n'est pas toujours pour les mêmes raisons que les ouvriers de la première heure. Si le texte libre, par exemple, est actuellement recommandé, c'est surtout, explicitement du moins, pour des raisons d'ordre psycho-linguistique, alors que beaucoup de pionniers le pratiquaient avec une ferveur qui n'avait rien de scientifique : on brandissait le texte libre comme un étendard, on se retranchait derrière lui comme s'il eût été une barricade, et dans cet enthousiasme de croisés, il y avait davantage de foi — en l'homme, en Célestin Freinet, en l'école nouvelle — que de science, ce qui n'excluait nullement un savoir-faire réel, instinctif ou contrôlé, mais aboutissait parfois à des excès : ravissement idolatrique devant les productions enfantines, sous-estimation de l'aspect formel de toute écriture, recherche passionnée de l'âme enfantine à travers une analyse... psychanalysante des textes libres... (que je ne condamne pas, loin de là ; mais c'est un exercice qui présente bien des risques, me semble-t-il, si l'on n'a pas la compétence voulue).

Mais tout ceci est du passé ; aujourd'hui, c'est toute l'école publique qui se veut « nouvelle ». Même si les « techniques » des pionniers ne sont pas pratiquées partout dans toute leur pureté originelle, je trouve heureux qu'elles aient été vulgarisées et que l'ensemble de la population enfantine en puisse bénéficier.

MM.

Informations CMOPE

Conférence de l'UNESCO sur l'éducation et les droits de l'homme

Les organisations non gouvernementales (ONG) associées à l'UNESCO ont vivement insisté pour que le programme du grand congrès sur l'éducation et les droits de l'homme, qui doit avoir lieu prochainement, soit élargi de façon à englober l'enseignement primaire et secondaire.

Le congrès, qui sera patronné par l'UNESCO en collaboration avec le Gouvernement autrichien, aura lieu à Vienne du 12 au 16 septembre 1978.

Le thème initial qui a été retenu e l'enseignement des droits de l'homme a niveau de l'université. Un séminaire de ONG, réuni à Paris en avril, a décid d'adresser au directeur général d l'UNESCO une lettre soulignant spécia lement que ce congrès, le premier orga nisé par l'UNESCO dans ce domaine, de vrait exercer une vaste influence, mobi liser l'opinion publique, stimuler l'actio et la recherche, susciter l'intérêt et apaise les inquiétudes de tous ceux qui se pro posent de favoriser l'application de droits de l'homme par l'éducation sou toutes ses formes.

Toutes les organisations internationale d'enseignants étaient représentées à c séminaire, de même que les trois princi pales fédérations syndicales, la Fédéra tion mondiale des associations pour le Nations Unies, Amnesty International e des organisations internationales de jeu nesse, de femmes et de juristes.

Le représentant de la CMOPE, Rober Harris, a été nommé rapporteur et a sié gé au groupe de rédaction, dont les re commandations sur le contenu et les mé thodes de l'enseignement des droits d l'homme ont servi de support à un accord unanime de tous les participants.

L'UNESCO invitera les ONG à en voyer des observateurs au Congrès d Vienne. En outre, Karek Vasak, directeu de la Division des droits de l'homme e de la paix de l'UNESCO, a fait savoi que le directeur général examinerait l possibilité d'inviter des experts interna tionaux, ainsi que l'ont suggéré des orga nisations non gouvernementales telles que la CMOPE.

Les enseignants européens s'occupent de «la préparation à la vie en société »

Reconnaissant que « le but ultime de toute l'éducation scolaire est de préparer les jeunes à la vie et au travail dans la société contemporaine », les représentants de 21 organisations nationales d'enseignants de 13 pays d'Europe se sont réunis à Dublin (Irlande) du 18 au 22 avril, pour rechercher les meilleurs moyens d'atteindre cet objectif. Le stage d'études était organisé conjointement par l'Irish Nations Teachers' Organisation (INTO) et l'Association of Secondary Teachers of Ireland (ASTI).

Dans le préambule de leurs recommandations, qui seront transmises à la Conférence européenne de la CMOPE qui doit se réunir aux Pays-Bas en octobre 1978, les participants ont souligné que l'école n'est que l'un des facteurs qui influent sur le développement des jeunes gens et des jeunes filles et que la respon-

Poste à pourvoir

« ASSISTANT(E) EN PÉDAGOGIE GÉNÉRALE », AUTOMNE 1978, SECTION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION, FPSE, UNIVERSITÉ DE GENÈVE.

Suite à l'arrivée en fin de mandat de quelques assistants de l'équipe de pédagogie générale, une possibilité de postuler pour ce travail est donnée aux personnes remplissant les **conditions** suivantes : enseignants romands, division enfantine, primaire (primaire supérieure), spécialisée, porteurs d'une licence en sciences de l'éducation de l'Université de Genève.

La **tâche d'assistant** consiste surtout à : encadrer les étudiants (niveau I), suivre leurs travaux personnels et collectifs, en séminaire ou sur rendez-vous individuels, corriger les travaux d'évaluation en cours et en fin d'année, participer aux séances de préparation de l'équipe, assurer un certain nombre de tâches matérielles.

Les offres peuvent être faites pour un emploi à **temps plein ou partiel.** Une partie du temps de travail (42 heures/semaine à temps plein) devrait être disponible pour l'assistant, pour des activités de formation personnelle. Le mandat est **limité** dans le temps : une année d'essai, puis contrat de deux ans, éventuellement renouvelable une fois. Pour les enseignants genevois, le retour dans l'enseignement (pas forcément dans la même école) est garanti par la Direction de l'enseignement primaire, à qui une demande de détachement doit être présentée. Pour les enseignants des autres cantons, détachement ou congé doivent être négociés avec le DIP intéressé.

Les collègues intéressés peuvent obtenir des **renseignements** auprès des membres actuels de l'équipe. Les **dossiers** devront être adressés le plus rapidement possible au Secrétariat de la présidence de la section des sciences de l'éducation, Mme M.-A. Conte, FPSE, Uni II, rue Général-Dufour 24, 1204 Genève.

Renseignements auprès de : Béatrice Despland (022) 41 51 91 ; Liliane Palandella (022) 48 33 35 ; Roland Hafner (022) 48 19 83 ; Claude Thollon-Pommerol (023) 38 54 77.

abilité de ce développement doit être partagée par la famille, le milieu et les mass media.

Il a été relevé également que le thème du stage d'études revêt une importance d'autant plus grande que l'époque actuelle est caractérisée par le chômage croissant des jeunes, les problèmes des enfants des travailleurs migrants et immigrants et des minorités culturelles, la discrimination qui continue de s'exercer à l'égard de ces groupes et la nécessité d'assurer la pleine égalité entre les sexes et l'égalité d'accès à l'enseignement à tous les niveaux.

Après avoir brossé cette toile de fond, le stage d'études a examiné le contenu et les méthodes de la préparation à la vie en société, à la vie familiale et aux relations interpersonnelles, à la vie civique et à la vie dans une société multiculturelle.

De l'avis des participants, « la préparation à la vie politique, syndicale, professionnelle, sociale, culturelle et familiale et à la participation aux divers aspects de la vie communautaire, devrait être assurée à l'école » afin que les jeunes puissent ultérieurement jouer dans la société le rôle de citoyens, de parents et de travailleurs. Cet objectif devrait être atteint non seulement par le travail effectué en classe et par des activités hors programme, mais en rendant la vie à l'école plus démocratique de façon à donner aux élèves un avant-goût de leur responsabilité.

L'urgente nécessité d'une plus grande information et d'une formation plus poussée concernant la vie familiale résulte de l'évolution récente de la vie sociale et professionnelle qui a radicalement transformé les conditions de vie à l'intérieur de la famille. Cette évolution est caractérisée, entre autres, par la plus grande égalité entre les sexes, bien que « le poids des traditions passées préserve une hiérarchie des rôles assignés à l'homme et à la femme en dépit des modifications récentes du droit de la famille ». En plus de l'enseignement qui doit être donné aux jeunes pour leur permettre d'assumer leur sexualité, le progrès pratique, juridique et économique d'une structure familiale devrait être abordé au cours de la scolarité obligatoire.

La préparation à la vie civique et sociale ne devrait pas être donnée de façon théorique, mais conçue comme une méthode d'enseignement qui vise à transformer les attitudes et à faire disparaître les préjugés. Il faudrait en particulier apprendre à tous les jeunes à comprendre que, dans une société démocratique, il faut établir un équilibre entre les droits de la communauté tout entière. Dans ce cadre, il faudrait accorder l'attention aux principes politiques, aux traditions, aux institutions et aux partis et à la façon de les utiliser. Dans le même esprit, il faudrait faire connaître aux jeunes les relations du travail en leur faisant étudier le développement du syndicalisme, le rôle des syndicats dans l'amélioration des conditions de travail, les principes et la pratique de la négociation collective.

Etant donné que des sociétés multiraciales existent dans la plupart des pays d'Europe aujourd'hui, les participants du stage d'études ont mis l'accent sur le fait que l'activité scolaire doit viser à favoriser la tolérance et le respect des groupes minoritaires du pays et des peuples d'autres pays, ainsi que la connaissance de leurs traditions, de leurs modes de vie et de leur culture. Le but essentiel devrait être de reconnaître le droit d'être différent. Dans sa recommandation finale, le stage d'études expose les moyens de l'atteindre.

Le stage d'études, le quatorzième de la série organisée par la CMOPE en Europe, a bénéficié d'une assistance financière du Conseil de l'Europe, qui était représenté à Dublin par Maitland Stobart, directeur adjoint de la Division de l'enseignement général et technique du Conseil de coopération culturelle. M. Stobart a pris la parole à la séance d'ouverture pour donner un exposé général des travaux du Conseil dans le cadre du programme scolaire.

En vue de faciliter les débats du stage d'études, plusieurs études de cas ont été préparées par MM. A. Rasing, A. Renique et B. Wasser (Pays-Bas), M. V. Diedrich (Luxembourg), M. M. Gevrey (France), Mlle S. Wood et M. Fred Jarvis (Angleterre et Pays de Galles) et M. D. Nolan (Irlande).

Lors des séances du stage d'études même, les discussions dans le cadre des groupes de travail ont été précédées par des exposés présentés par Henry P. Collins (ASTI, Irlande), Michael McKeown (INTO, Irlande) et Bert Rasing (Nederlands Genootschap van Leraren, Pays-Bas).

XXe séminaire SPV

Crêt-Bérard 16, 17 et 18 octobre 1978

Matériel vivant et élevages dans un cadre scolaire

Cours de P. Peitrequin

Les élevages d'animaux rendent possible l'observation continue d'animaux vivants ; ils sont ainsi à l'origine de séances d'activités d'éveil nombreuses et irremplaçables. Les élevages constituent un instrument pédagogique de choix non seulement pour permettre à l'enfant d'acquérir une meilleure connaissance de la vie animale, mais aussi pour former sa personnalité affective et intellectuelle.

Les maîtres se heurtent cependant parfois à de sérieuses difficultés : certains ne se sentent pas capables d'exploiter l'élevage installé dans leur classe, d'autres craignent de ne pas savoir réunir les conditions optimales pour la conduite d'un élevage sans problèmes.

Le cours de Pascal Peitrequin, instituteur à Pully, donne des informations techniques, scientifiques et pédagogiques. Il s'efforce de répondre aux questions le plus souvent posées :

— Comment installer convenablement un animal avec les moyens rudimentaires disponibles dans la classe ?
— Quels animaux choisir, comment se les procurer ?
— Quel entretien demande tel animal ou tel élevage ?
— Quels sont les avantages pédagogiques de cet élevage ?

Les élevages et les animaux suivants feront l'objet du cours :

— Mammifères : le hamster, la souris de laboratoire.
— Insectes : la fourmi (fourmilière artificielle), les grillons, le ver de farine, les chenilles et papillons, les phasmes.
— Poissons : l'aquarium de classe (son installation, ses hôtes).

Bulletin d'inscription et renseignements sur le XXe séminaire dans l'« Educateur » N° 24 du 25 août 1978.

Secrétariat général SPV.

Cotisations 1978

Suivant décision du Congrès 1977, elles s'élèvent à :

membres actifs

y compris cotisation de la section : **Fr. 134.—**

Les membres actifs de la section de Ste-Croix qui encaisse elle-même ses cotisations locales, ne paient cependant que : **Fr. 129.—**

membres associés

y compris cotisation de la section : **Fr. 26.—**

Les membres associés de la section de Ste-Croix qui perçoit elle-même ses cotisations locales ne paient toutefois que : **Fr. 21.—**

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1978 au **CC 10 - 2226.**

Le bulletin de versement encarté dans un précédent numéro de l'« Educateur » vous y aidera ; il constituera ensuite votre carte de membre : gardez-le donc soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le paiement.

ATTENTION

A PARTIR DU 1er AOÛT 1978, LES COTISATIONS NON PAYÉES SERONT PRISES EN REMBOURSEMENT.

ABONNEMENT A L'« ÉDUCATEUR »

Pour un membre actif : compris dans la cotisation

Pour un membre honoraire : **Fr. 28.—**

Pour un membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé !) : **Fr. 28.—**

Pour un retraité à la fois membre honoraire et membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé !) : **Fr. 12.—**

Secrétariat général SPV.

Association vaudoise des maîtres de classes à options

Rapport de la commission du DIP

Il a été étudié et approuvé dans sa presque totalité par deux assemblées extraordinaires, les 17 et 23 mai. Plusieurs modifications lui ont été apportées. Un projet de réorganisation des six heures d'activités non mixtes est encore à l'étude. Dès qu'un accord aura été trouvé avec les maîtresses d'économie familiale, l'ensemble du rapport sera renvoyé au DIP, avec les modifications demandées.

Manuel et classeur pour la lecture

Non seulement des collègues désignés pour se pencher sur la question, ont été consultés par le DIP, mais ils ont pu choisir le nouveau manuel de l'élève. Il s'agit de « Textes et activités de français », élaboré par trois collègues français et qui a paru chez Nathan en 1975. Chaque maître enseignant dans les classes à options recevra, au début de la prochaine année scolaire, un exemplaire du nouveau manuel. Les élèves recevront le leur dans le courant de l'année ou au plus tard pour la rentrée 1979.

Une autre proposition de nos collègues a été acceptée : celle de mettre à la disposition des maîtres un classeur composé de textes choisis et présentés par ces derniers. Tous les maîtres disposés à participer à la création de ce classeur peuvent prendre contact avec Raymond Darioly, tél. (021) 35 67 30.

Manuels de géographie

Tous les maîtres de classes à options qui n'auraient pas demandé sur leur feuille de réquisition pour l'année scolaire 1977-1978 le jeu des trois manuels de géographie traitant des cinq continents, peuvent encore le demander par leur dépositaire.

Le secrétaire :
Paul Lachat.

Congrès 1978

Notre membre d'honneur, M. Louis Perrochon, nous informe que la collecte organisée à l'issue du Congrès de cette année a rapporté **2170 fr. 65.**

Le comité cantonal joint ses remerciements à ceux qu'adresse notre collègue à tous les généreux donateurs.

Ce résultat permet en effet

— de constater que préoccupations pédagogiques et syndicales n'empêchent pas les congressistes de garder bien vivant le souci de l'HOMME,
— de témoigner concrètement à des enseignants durement et longuement éprouvés par la maladie qu'ils ont toujours des COLLÈGUES,
— d'affirmer que, au sein de la SPV, existe une réelle SOLIDARITÉ.

Monique S.

Qui est-ce qui ?

C'est généralement de cette façon que l'on cherche le sujet d'une action exprimée par un verbe.

Je cherche qui a eu l'idée de faire passer des examens aux élèves de 4 Rn et 5e année. Jusqu'à maintenant, il faut bien l'avouer, personne parmi les milieux intéressés ne prend la paternité de cette décision. Tout au plus sait-on maintenant que ces examens dits « flottants » sont programmés longtemps à l'avance, afin de les répartir au mieux et éviter ainsi des inégalités dues au hasard. Alors comptabilisons donc les examens que subissent les élèves de ces deux années en tenant compte des examens primaires, d'admission au collège, d'admission en classe supérieure, oh ! je sais bien, tous n'en sont pas atteints ! Voici donc les avantages de la planification bien comprise.

Ne pourrait-on pas chercher en toute « logique » les compléments circonstanciels de but, de conséquences à cette même action ? Est-ce vraiment judicieux de faire passer des examens à une année qui est pour la première fois « renouvelée » ? Je trouve cette décision malheureuse et inopportune dans l'état actuel d'une transformation de notre école, à moins qu'on veuille saborder cette transformation !

Qui veut-on examiner ? Pourquoi ? Que veut-on prouver ?

Ceci nous amène tout naturellement au problème plus général des examens et je m'aperçois que le DIPC n'a de nouveau pris que des demi-mesures, espérant contenter tout le monde. Ou bien on maintient tous les examens, ou bien on supprime ces examens « flottants ». Il faut avoir le courage de sa politique.

Michel Gaudard.

Rectificatif

L'AIR DES ZONES PILOTES
(« Educateur » N° 20, p. 534)

Le premier paragraphe dit ceci :

« On ne fait pas de réforme de l'enseignement sans remettre en question le système d'appréciation du travail **par les** élèves. »

Or le texte correct est le suivant :

« On ne fait pas de réforme de l'enseignement sans remettre en question le système d'appréciation du travail **des** élèves. »

CONGRÈS CULTUREL — CONGRÈS CULTUREL — CONGRÈS CULTUREL

Château-d'Œx et le Pays-d'Enhaut retenez cette date : 23 septembre

L'école de l'an 2020

Recensement 1973 : 692 élèves au Pays-d'Enhaut. Recensement 1977 : 627 élèves. Baisse en 4 ans : 65 élèves, soit l'effectif de trois classes. A ce rythme, les bâtiments scolaires de la vallée seront déserts en 2020 !

Le navire est en détresse : les enfants et les vieillards d'abord, donc plus d'élèves, ni d'autorités scolaires... Quelle perspective alléchante ! Les derniers à bord, les maîtresses et les maîtres, convaincus de leur inaltérable mission pédagogique, préparent soigneusement leurs leçons, arrivent à l'école très ponctuellement, parlent devant des chaises bien alignées parce que vides, contrôlent des cahiers sans fautes puisque sans textes, se concertent pour coordonner un enseignement aussi délicat, et s'en retournent avec le sentiment justifié du devoir parfaitement accompli.

N'en doutez plus : c'est au Pays-d'Enhaut qu'on réalisera la vraie réforme de l'école ; soyez à l'avant-garde, et venez nombreux au Congrès SPV du 7 octobre prochain. *Bn.*

CONGRÈS CULTUREL — CONGRÈS CULTUREL — CONGRÈS CULTUREL

Connaissez-vous les « Rencontres de Vaumarcus » ?

Ce sont des conférences de haute valeur suivies de débats animés, des échanges dans un climat amical et cordial.

Ce sont des heures musicales, de l'artisanat, des balades.

Bref, une vie communautaire dans un large esprit de liberté, au milieu d'une nature encore intacte. Ce camp vous attend du 22-27 juillet. Inscriptions et renseignements auprès de

M. et Mme J.-P. Ziegler
ch. Bocherex 2, **1842 Territet**
Téléphone No (021) 62 31 04.

Programme

22 au 27 juillet 1978

Samedi 22, 16 h. ACCUEIL
20 h. 15 CÉVENNES, PAYS DE SOURCES ET DE LUMIÈRE
M. Florian Campiche, peintre et cinéaste, Payerne

Dimanche 23, 10 h. ÊTRE SOI-MÊME
Mme Nadine Besuchet, psychologue, Lausanne
17 h. Heure musicale
20 h. Culte, par M. le pasteur Ph. Zeissig

Lundi 24, 9 h. 30 LES MOYENS DE COMMUNICATION
M. Ph. Zeissig, des émissions protestantes de la radio
17 h. Heure musicale

Mardi 25, 9 h. 30 Ateliers divers
13 h. Excursion et souper « hors-les-murs »

Mercredi 26, 9 h. 30 NOS SOCIÉTÉS FACE A LA VIOLENCE
M. le professeur Jacques Freymond, directeur de l'Institut universit. des Hautes Etudes Internationales, Genève, membre du « Groupe de Bellerive ».
17 h. Heure musicale

Jeudi 27, 9 h. 30 LA CÉRAMIQUE CONTEMPORAINE
M. Claude Vittel, professeur de céramique, Morges.
13 h. 30 à 14 h., séance de clôture.

Pour l'année C.-F. Ramuz

Les maîtres de classe sup. (ou du degré sup.) qui auraient commémoré avec leur classe le centenaire de la naissance de notre grand écrivain vaudois (lectures commentées par les élèves et par le maître, étude du style de certains romans, récitation de pièces en vers ou des fragments de prose, réflexions dans un « journal de classe » ou tout autre moyen de faire connaître C.-F. Ramuz) seraient aimables de les communiquer brièvement à Mme Vio Martin, 1522 Lucens. Des citations de ces exercices paraîtront dans le numéro d'« Espaces » (suppl. culturel du « Journal de Moudon ») consacré cet automne à C.-F. Ramuz. Délai d'envoi : 10 août au plus tard.

Exposition

Travaux manuels - couture, au Collège Vinet à Clarens

Jeudi 22 juin	18 h. 30	à 20 h. 30
Vendredi 23 juin	8 h.	à 12 h.
	14 h.	à 17 h.
	18 h.	à 20 h. 30
Samedi 24 juin	8 h.	à 12 h.
	14 h.	à 16 h.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mlle Monique Schafroth, 13, Praz-Bérard, 1844 **Villeneuve.** Tél. (021) 60 12 09.

Jardin zoologique de Bâle

Qu'est-ce que vous pensez d'une excursion au célèbre Zoo de Bâle, soit en classe soit en famille ?

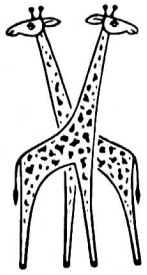

Visitez :

— **le nouveau zoo pour enfants ;**
— le vivarium avec son magnifique monde de poissons et de reptiles ;
— l'unique pavillon des singes ;
— restaurants, grand parking, à seulement 7 minutes de la gare CFF.

Pour renseignements et brochures veuillez vous adresser au :
Jardin zoologique de Bâle, 4051 Bâle, téléphone (061) 39 30 15.

TOUT LE PAYS D'ISRAËL

16e pèlerinage biblique organisé par

l'ACTION CHRÉTIENNE POUR ISRAËL

sous la conduite du pasteur C. Duvernoy, de Jérusalem

Tout le pays d'Israël y compris la traversée de la péninsule du Sinaï d'Eilat à Sharm el Sheikh sur la mer Rouge.

Du 15 au 27 octobre 1978.

Vols de ligne SWISSAIR. Prix forfaitaire : Fr. 1990.—.

raptim

Itinéraire et inscriptions :
RAPTIM S.A. Agence de voyage
boulevard de Grancy 19
1006 LAUSANNE
Tél. (021) 27 49 27

berner oberland

Centre de sports et de détente Frutigen

Pour camps d'école, de marche, de vacances et de ski (centre de ski Elsigenalp-Metsch, 2100 m d'altitude).

Information : Office du tourisme
CH-3714 Frutigen, tél. (033) 71 14 21
180 lits, surtout des dortoirs à douze et à six personnes, utilisation des installations de sports, avec piscine couverte et piscine chauffée à ciel ouvert, compris dans le prix de la pension.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les droits politiques des enseignants

A Genève, on pourrait presque dire que les enseignants — comme tous les fonctionnaires d'ailleurs — sont des demi-citoyens. En effet, pour des raisons d'incompatibilité, le droit à l'éligibilité au plan cantonal leur est retiré.

Au plan communal, par contre, aucune difficulté à devenir représentant du peuple. Plusieurs de nos collègues ont été, ou sont actuellement membres du Conseil administratif (voire maire) ou du Conseil municipal de leur commune. Ils ne sont cependant pas légion.

Au plan fédéral, actuellement, un instituteur retraité (qui est également député au Grand Conseil genevois), a été élu conseiller national. Il s'agit de Mario Soldini, groupe « Vigilance ». Mais, précédemment, Genève a eu l'honneur d'envoyer une des premières femmes au Conseil national. Il s'agissait de Mme Nelly Wicky (PdT), qui a représenté Genève pendant 4 ans à Berne. L'actuel chef du DIP André Chavanne, ancien professeur au Technicum de Genève, a également représenté Genève au Conseil national pendant plusieurs législatures.

La voix des enseignants

Bien que nous n'ayons pas la parole officiellement au niveau politique cantonal (sinon une fois la retraite atteinte, mais n'est-ce pas un peu tardif pour être citoyen à part entière ?) nous nous faisons pourtant entendre auprès de différentes instances, à savoir :

- *La commission « Enseignement et Education » du Grand Conseil, qui reçoit régulièrement les associations d'enseignants sur tous les problèmes d'enseignement.*
- *Les partis polttiques, par l'intermédiaire de leurs commissions de l'enseignement. De manière générale, les partis sont soucieux d'entendre l'avis des praticiens de l'enseignement. Les contacts ainsi établis nous permettent de transmettre aux députés un éclairage « de l'intérieur » de l'école genevoise. Nous y rencontrons souvent des personnes attentives à nos soucis, mais il est arrivé parfois que les impératifs politiques primant ceux de la pédagogie, nous avons eu la surprise de voir telle ou telle députation prendre des positions parlementaires plus dures quel celles énoncées lors de nos rencontres.*

En conclusion, disons que la voix des enseignants primaires genevois se fait entendre et qu'on tient souvent compte de nos remarques. Sur le plan général, il faut regretter cependant qu'aucun fonctionnaire genevois n'ait la parole au plan parlementaire et à vues humaines il ne semble pas que la situation soit en passe de se modifier dans un proche avenir.

Rendons à César...

Arrivant en fin d'article, je m'aperçois qu'il contient une grosse lacune : s'il est exact que l'incompatibilité empêche les fonctionnaires, donc les enseignants, d'accéder au pouvoir politique, rien cependant ne s'oppose à ce que, militant dans un parti ou indépendant, un enseignant se présente au Grand Conseil, puis au Conseil d'Etat. Encore faudra-t-il qu'il démissionne de sa fonction de... « fonctionnaire » pour le temps de son mandat.

Un exemple bien connu de tout le corps enseignant genevois est celui de l'actuel président du Département de l'instruction publique, puisque M. André Chavanne, socialiste, fut pendant de nombreuses années professeur au Technicum de Genève. Faut-il dire que la présence dans ce département d'un homme « du métier » a été pour beaucoup dans les progrès qu'a faits l'école genevoise dans les quinze dernières années ?

L. U.

Compte rendu de l'assemblée administrative annuelle du 24 mai 1978

Salle communale de Thônex

Comme cela devient une habitude, les membres de la SPG se sont retrouvés à Thônex pour leur AAA. Parmi eux, nous avons eu le plaisir de saluer la présence de deux membres d'honneur, MM. Fiorina et Reller, de délégués des associations d'enseignants de la SPN, plutôt du Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois, de la Société pédagogique vaudoise ainsi que « notre » président permanent de la SPR, Jean-Jacques Maspéro. Trois représentants des syndicats nationaux du Zaïre, actuellement en voyage en Europe, nous ont ait l'honneur d'assister à nos débats dont le ton démocratique les a beaucoup impressionnés.

Les différents points de l'ordre du jour ont été assez rapidement épuisés et les rapports d'activité et financier adoptés par l'assemblée. L'étude d'une cotisation différenciée pour les membres travaillant à mi-temps a été mise aux voix et acceptée par la majorité.

Enfin, l'assemblée a voté une motion de soutien au comité de la SPG dans les démarches qu'il a entreprises à propos de la Maison des Petits.

Le nouveau comité a été élu. Il comprend 7 membres nouveaux. Dès la rentrée prochaine, sa composition sera la suivante :

Présidente : Liliane Urben

Vice-présidents :
Erica Louis, Pierre Bernhard

Membres : Mario Arnold - Ariane Bertholet - Jacqueline Breda - Yves Delieutraz - Raymond Dorsaz - Jean-Noël Friot - Michel Nicolas - Denis Perrenoud - Agnès Tanner - Marilou Thorel - Françoise Vagneux - Eveline Vautravers.

La collaboration école-familles fut évoquée par Erica Louis, bien placée par son activité à la fois auprès des élèves, des enseignants et des parents, pour apprécier la demande en la matière. Il est certain que le temps est venu où nous devrons établir avec les parents — dans un cadre et à des niveaux à déterminer — des contacts qui soient autre chose que la liquidation de différends. Il faut, de part et d'autre, faire tomber des barrières, des craintes, voire des mythes, et aller de l'avant. Pour réfléchir à cette question, la SPG propose à l'assemblée la création d'un groupe de travail (inscriptions au secrétariat).

Dans les points divers de l'ordre du jour, une pétition et une résolution sont remises au comité. Il les examinera avec tout le soin requis et le calme nécessaire.

Plusieurs membres de la SPG prennent leur retraite à fin juin. C'est pour nous

l'occasion de les fêter modestement et de leur souhaiter le même allant que notre collègue Fiorina (dont vous trouverez un texte ci-dessous), la réalisation de leurs vœux: voyage, détente et — pourquoi pas, ils l'ont bien gagné — le droit au farniente, au rêve au gré des saisons et de leur humeur. Cette année, huit collègues féminines quittent l'enseignement.

Ce sont : Mmes Madeleine Barbezat, Marie-Clotilde Bauer, Mlle Alice Hermatschweiler, Mmes Jeanne Loetscher, Anne-Marie Rey, Marie-Jeanne Turrian, Marguerite Vuilleumier et Nelly Wicky.

La soirée se termine joyeusement, l'AAA de la SPG ne souffrant pas de la concurrence rousseauiste !

Pour le comité :
L. U.

TRIBUNE LIBRE

Tour d'horizon 1978

Une école sans discipline
est un moulin sans eau.
(Prov. bohémien.)

Mercredi 24 mai, à la salle des fêtes de Thônex fut menée tambour battant l'AAA de la SPG. Un millier de participants au moins (sur 1350) : ruche bourdonnante dominée par sa reine, efficace avec une souriante urbanité — nom oblige ! Rien d'étonnant quand on s'est forgée à l'étude de Me Pesson, ancien président du parti radical genevois. Et d'abord petit-fils de Charles, régent à Céligny, écouté et caustique, chantre de la première UIPG (1906-1914), puis inspecteur de chant au temps de la musique chiffrée imaginée par J.-J. Rousseau. « Génial il était », dirait Jacques Bergier aux incollables ! Tout cela pour vous rappeler qu'avec votre présidente, nous sommes en bonne compagnie.

J'ai admiré l'impressionnant parterre de jeunes barbus (pas tous) et de fringantes maîtresses (toutes), disciplinés et attentifs. Parmi eux se distinguaient par leur taille mes amis Gallay, animateur du Centre de Vernier, Genequand, gardien de la tradition, Lagier, fidèle nécrologue des collègues retraités disparus.

Je songeais alors aux assises des sections d'autrefois, UIGD, UIGM, UAEE et à tous les avatars de notre communauté enseignante. C'était la diversité d'avant la fusion, l'Ecole romande, mai 68, cette coupure entre les générations, abcès de fixation d'une société malade.

Autour d'un buffet copieux, c'est la cohue où l'on retrouve avec joie des visages connus, ceux des combattants de toujours : Arlette Notz et Liliane Palandella, aux prises avec cette hydre à deux têtes qu'est la CIA, Jaecklé le sarcastique, Guignet le freinésien et Perrenoud l'antinucléaire.

Au repas gastronomique qui suivit, face au brillant premier président permanent de la SPR, J.-J. Maspéro et à sa charmante épouse, un groupe de jeunes maîtresses flanquées de votre serviteur, seul membre d'honneur ici présent. Vifs échanges de propos au cours desquels on apprend ce qui se passe dans les coulisses, en faisant un tour d'horizon de la profession. Evoquant le passé, tout le monde reconnaît que si l'école traditionnelle était exigeante et quelque peu paternaliste, elle n'en a pas moins formé beaucoup d'esprits libres, vu le nombre de contestataires d'aujourd'hui. Si l'hypocrisie familiale et sociale et bien des tabous ne sont plus de mise et si l'on se dresse contre tous les pouvoirs abusifs, c'est bien parce que nos vieux régents ont préparé le terrain en y semant les germes de la liberté d'expression et de conscience. Nos jeunes enseignants oublient facilement les luttes farouches menées par leurs prédécesseurs pour obtenir ce qu'ils trouvent tout naturel maintenant : situation financière satisfaisante, unité du corps enseignant primaire, coordination scolaire amorcée sur le plan romand, reconnaissance de la SPG comme interlocuteur valable auprès des autorités.

Quelle que soit l'ampleur des réformes actuelles — le cas RAPSODIE n'est-il pas bien prétentieux ? — il y a des constantes que l'école ne doit jamais oublier :

1. Instruction et éducation sont inséparables.
2. Motivation et effort doivent s'épauler mutuellement.
3. Compréhension sans répétition n'assure ni savoir ni devoir.
4. Pas de bonne méthode sans bon enseignant.
5. Ecole mène à écologie.

En guise de conclusion, cette boutade de P. Léautaud :

Quand on quitte l'école, peu importe qu'on ne sache rien, si seulement on a envie d'apprendre.

E. Fiorina.

Notre collègue fait preuve d'un intérêt pour l'école qui ne s'est pas altéré au cours des années et nous l'en félicitons vivement. Puissions-nous, le temps venu, garder autant d'allant et de jeunesse.

C'est vrai que nos prédécesseurs, souvent des précurseurs, nous ont chevillé à l'esprit le sens de la lutte. Réfléchie et intelligente, faite aussi de réussites humbles et sans grand éclat, elles ont probablement plus de résonance sur nos conditions quotidiennes de travail que des coups de trompe devenant mirlitons de promotions.

Rapsodie indispose quelques personnes, d'anciens enseignants parfois. Or à notre avis, on se trompe si l'on prend Rapsodie pour une idole de la pédagogie genevoise. Il n'y a pas de « pedagogy star system » dont elle serait la vedette privilégiée et la SPG les promoteurs de vente. Deux écoles démarreront en automne sur cette recherche-action. Deux écoles, c'est-à-dire seize classes. Est-ce assez dire qu'en comparaison avec les 35 équipes pédagogiques proposées par les enseignants à la DEP, c'est donner (ou faire jouer ?) à Rapsodie le rôle de la grenouille... (voir La Fontaine)?

Paul Léautaud n'a pas vieilli et sa maxime pourrait figurer en exergue de nombre de nos travaux.

Pour conclure, citons à notre tour un contemporain de Léautaud, le philosophe Alain :

> *Tout l'effort des Pouvoirs publics devrait s'employer à éclairer les masses par le dessous et par le dedans, au lieu de faire briller quelques pics superbes, quelques rois nés du peuple, et qui donnent un air de justice à l'inégalité.*

Liliane Urben.

(A noter que nos collègues français du SNI ont inscrit cette pensée en page de garde de leur plaquette « L'Ecole fondamentale », très proche du rapport SPR « L'école : perspectives nouvelles ».)

Oui à la Fête !

De nombreuses écoles ont organisé en mai et juin des festivités, kermesses, spectacles, etc. Tous les visiteurs, inspecteurs, amis, parents ou enseignants d'autres bâtiments ont été enchantés, souvent très impressionnés par la qualité du travail, la joie et la gaîté qu'affichaient tous les visages d'enfants, l'atmosphère sympathique qui se dégageait de ces rencontres sans protocole mais combien chaleureuses.

Nous sommes bien loin des esprits chagrins qui prétendent que si l'on supprime la distribution des prix, la fête des promotions disparaîtra. Qu'ils se rassurent,

l'esprit de la fête est bien vivant. Cependant, il est important que le fait soit connu.

C'est pourquoi la SPG se propose et vous propose de transmettre à l'Association des communes genevoises, à titre indicatif, quelques exemples des réjouissances organisées dans nos écoles en cette fin d'année scolaire.

Si votre école a organisé des festivités, modestes ou de plus grande envergure, nous vous suggérons de remplir le talon ci-dessous. Nous collationnerons les réponses et elles seront utilisées à titre d'exemple du bien-fondé de notre demande :

L. U.

OUI à la fête - NON aux prix !

L'école de . . . . . .

a organisé un spectacle / une kermesse /

une fête . . . . . .

en date du . . . . . .

(A retourner à : SPG, case postale 256, 1211 Genève 11.)

CEUX QUI S'EN VONT

Paul Senglet

Nous lui avons rendu les derniers honneurs, le 17 mai, au Centre funéraire de Saint-Georges. Dans la nombreuse assistance où l'on reconnaissait surtout des membres honoraires de l'UIG, relevons la présence de Fernand Quiblier, ancien secrétaire de la DEP, et Louis Sauthier, inspecteur de gymnastique retraité. Une délégation accompagnait le drapeau de la Société fédérale de gymnastique Genève-Ville, incliné derrière le catafalque.

1895-1978. Toute une vie tient dans ce trait entre deux dates ; et remplie, oh, combien ! Matu pédagogique le mois même où la guerre de 14 fauchait ses premières victimes ; trois ans de stage et débuts, comme sous-régent, à Cartigny ; trente-cinq ans à la Roseraie. Enfin une année aux Cropettes pour faire bonne mesure, bien que les droits à la retraite fussent déjà largement acquis.

Mais sans aucun préjudice pour son enseignement, Paul Senglet déploya une activité extrascolaire inlassable : dès 1924, il assumait la présidence de la SFG de « Genève-Ville » et celle des « Gyms-Chanteurs ». Vers 1930, il prenait en mains la formation des jeunes raquettes de « Tennissia » et trouvait le temps de servir les repas aux Cuisines scolaires.

Là où il donna toute sa mesure d'organisateur, ce fut en créant les jeudis de ski, œuvre d'un trio qui comptait notamment le regretté Lucien Dunand, quand, dans les années 35-39, 500 écoliers envahissaient les pentes de la Givrine, conduits par 40 moniteurs. La Société fédérale des maîtres de gymnastique avait remarqué les dons exceptionnels de Senglet. Aussi, dès 1932, fut-il appelé à la direction des cours fédéraux où se formaient des instructeurs choisis dans le corps enseignant romand. Les Mosses, Saint-Cergue, Col de Soud, Bretaye... peut-être ces noms restent-ils dans la mémoire de collègues de Vaud, Neuchâtel ou Fribourg, initiés par Paul Senglet aux christianias coulés ou arrachés. Lequel, précieux boute-en-train, effaçait les fatigues de la journée, après le repas du soir jusqu'à l'extinction des feux.

Le pasteur J.-L. Baumgartner qui présidait le service mortuaire commenta le Ps. 23, « Je reviendrai à la maison du Seigneur pour toujours », où notre ami puisa sa sérénité communicative de bon serviteur de l'école publique.

Jean Lagier.

Conférences-débats

« Réflexions sur l'Education »

Démonstration d'une **collaboration indispensable entre ordres d'enseignement,** le cycle de conférences-débats « Réflexions sur l'éducation », organisé conjointement par la Société pédagogique genevoise et la Section des sciences de l'éducation de la FPSE, a réuni un public fourni, diversifié et intéressé, tout au long des quatre rendez-vous d'avril-mai.

Lors de la première conférence, **Pistrak,** par la voix du prof. **Philippe-A. REY-HERMÉ,** nous a rappelé que les enfants ne se préparent pas seulement à vivre, mais qu'ils vivent déjà, c'est-à-dire que leurs activités, leurs émotions, leur vie sociale, quoique dans une forme propre à l'enfance, constituent les expériences de base avec lesquelles se construit l'âge adulte. D'où la relation étroite entre éducation et société : l'école, à la fois reçoit la culture et la prépare. Pour construire une société offrant une forme de vie plus élevée, s'appuyant sur un sens collectif plus aigu, faisant place à l'initiative et la responsabilité des masses, Pistrak estime nécessaire que les enfants, dans leur vie quotidienne, fassent l'apprentissage de la valeur sociale du travail, expérimentent la vie collective, développent le sens des responsabilités. Il faut donc repenser l'école en fonction de la société nouvelle, et prévoir d'autres organisations et méthodes, par exemple le travail par « complexes » (centres d'intérêt), la liaison école-usine, l'intégration théorie-pratique.

Pour préparer la société socialiste et technicienne qu'il rêvait dans la Russie des années vingt, pour que l'école s'y intègre harmonieusement, Pistrak proposait une théorie de la pédagogie, repensée, adaptée à cette société. Cinquante ans après, alors que les techniques sont devenues expansionnistes, la production totalisante, et l'homme « consommateur », à quelle société va-t-on intégrer l'école, existe-t-il même un espace possible où l'enfant puisse vivre et qu'il puisse apprendre à utiliser ? C'est le thème des réflexions du prof. **MICHEL DE CERTEAU,** à qui nous devons les trois autres présentations, **« Quelle(s) culture(s) à l'école ? ».**

Production totalisante, media dévorantes — consommateur passif, usager subissant... ? Si cette dichotomie est le reflet de la réalité, si la technologie a dévoré l'homme, à quelles responsabilités, à quelle participation préparer les enfants ? Quelle culture transmettre ?

Mais Michel de Certeau **refuse** ce déterminisme paralysant. Au contraire, le grand intérêt de son apport est son caractère stimulant.

Assimiler ne veut pas dire s'assimiler, digérer c'est transformer et non seulement conformer. Même si l'usager se marque de moins en moins, si sa création ne se marque plus du tout, l'usage qu'il fait de la production, la manière qu'il a de consommer (des lois, des objets ou des media), montrent qu'il opère des détournements de l'objectif initial, qu'il ruse avec les différents éléments qui s'imposent : la passivité n'est totale qu'en apparence.

Ainsi, dans l'**acte de lire** — un texte ou la TV — il y a à la fois conformité au sens général donné par le contexte social, et association à cette « image gisante » d'une « image mobile » propre au lecteur, qui rend le message différent, personnel ; l'acte de « lecture » modifie

son objet, la manière de lire change le contenu, même si, par un effet de l'institution sociale, on a fini par croire qu'il n'y a qu'**un seul sens** correct au message.

De même, dans **le langage,** il y a de la langue reçue, imposée (vocabulaire, grammaire, syntaxe) et la construction personnelle de ses propres phrases : l'acte de parler n'est pas uniquement assimilable à la connaissance du système linguistique, ni l'intelligibilité à la grammaire ; l'acte introduit le singulier, le particulier, même si, après extirpation des parlers provinciaux, le « beau langage » semble rester maître du terrain.

Autre exemple, les Indiens sous les Conquistadores avaient le même type d'action : ils subvertissaient les lois imposées, les cérémonies étrangères, par leur manière de les consommer ; quoique s'y pliant extérieurement, en réalité ils les transformaient en tout autre chose que ce à quoi les assujettissait leur destination première.

Ainsi, en observant non plus seulement le résultat (le texte lu, le rite respecté, la statistique-repère), mais la **forme de la démarche,** l'action qui se déroule, on découvre un espace possible, « lignes d'erre » des pratiquants, « vagabondage efficace » du consommateur ou « impertinente absence » du lecteur, pratiques différenciées selon les lieux, les milieux, pratiques du plus faible en face de l'ordre imposé. A l'inscription dans le contexte social, dans l'institution officielle, s'ajoutent l'apport de l'usager, la ruse de l'acteur.

Et l'école retrouve un rôle, un but : non plus (tant mieux !) celui de référent universel et « ascenseur social », mais celui d'un lieu où l'enfant s'exerce à « consommer », à utiliser, à trouver un espace de jeu et d'existence ; un lieu de croisement d'expériences plutôt que de modèle univoque ; un lieu où l'enfant apprenne à se situer par rapport au contexte social et aux rapports de forces qui s'y jouent, mais aussi par rapport à son propre paysage.

Merci à Michel de Certeau de nous avoir montré cet espace. Merci aux deux conférenciers pour leur apport au débat si actuel école-société.

Liliane Palandella.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Mme Liliane URBEN, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, 1204 GENÈVE, tél. (022) 29 26 60.

Neuchâtel

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire

Collège de la Fontenelle à Cernier, le 30 mai 1978

Présidence : J.-J. Bolle.

Le président du SAE-SPN, M. G. Bouquet, lit et commente deux lettres du DIP du 11 mai 1978 adressées aux CS et aux syndicats d'enseignants concernant la mise en application des conséquences du jugement du Tribunal fédéral du 12 octobre 1977 à propos de l'égalité de traitement entre hommes et femmes.

Il est demandé si : M. G. Bouquet, membre de la commission du DIP chargée de l'étude des conditions de réalisation de l'égalité de traitement entre institutrices et instituteurs, avait agi en son nom personnel ou au nom de l'association comme le laissait supposer la mention de sa qualité de président du SAE-SPN dans le rapport de la dite commission.

M. Bouquet répond que, selon la position prise antérieurement par notre syndicat, il a clairement déclaré, et en séance plénière de la dite commission, à l'instar de son homologue du SNEPP-VPOD, qu'il ne représentait que lui-même.

L'assemblée se penche alors sur le contenu du rapport. Un large consensus se fait pour agréer l'une des conclusions du rapport, à savoir que le salaire des maîtres généralistes primaires et préprofessionnels ne peut se concevoir que comme un salaire de fonction. Le salaire horaire étant écarté à une large majorité.

Cependant, certaines institutrices ayant participé aux travaux de la commission des Associations féminines à l'origine de la plainte déposée au Tribunal fédéral, font état de l'avis de ce tribunal, qui stipule qu'un salaire égal ne peut être accordé qu'à un travail égal justifié par un nombre égal d'heures.

Un autre collègue fera remarquer qu'il ne suffit pas d'obtenir l'égalité de traitement entre hommes et femmes pour que toute inégalité soit abolie ; il en donne pour preuve l'âge de la retraite prévue à 62 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes, la différence de salaire qui subsiste entre les maîtres primaires et les maîtres préprofessionnels dont le titre est cependant identique, enfin, la disparité du nombre d'heures d'enseignement exigé dans une petite commune et dans une grande pourvue de maîtres d'enseignements spécialisés.

Une collègue cite un récent rapport du BIT dans lequel la Suisse figure comme le dernier pays européen avec ses disparités de salaires selon le sexe.

Un collègue fait état de la nécessité absolue de codifier et de réglementer une fonction, inférant du fait que : plus les choses sont vagues, plus il est facile à l'employeur de les exploiter ; le devoir d'un syndicat, dira-t-il encore, est de donner un « parapluie » suffisant.

La nécessité apparaît alors de fixer un nombre de périodes de 45 mn d'enseignement maximum exigible pour tous les enseignants primaires et préprofessionnels. Ce nombre est fixé à 28 périodes de 45 mn. Il est inférieur d'une période à celui exigé actuellement en 5e année primaire et de 4 périodes à celui exigible en section préprofessionnelle et semble correspondre à une baisse souhaitée des heures de travail, cette tendance à la baisse se manifestant par ailleurs dans l'industrie également.

Une lettre sera envoyée à M. F. Jeanneret, chef du DIP, demandant l'alignement de l'horaire des maîtres de dessin, de gymnastique et de travaux manuels et à l'aiguille sur celui des maîtres primaires et préprofessionnels, à savoir 28 périodes hebdomadaires.

Une majorité se dégagera pour faire stipuler que le titulaire d'une classe dans le degré de laquelle l'horaire est inférieur à 28 périodes, ne sera astreint qu'à l'horaire effectif de sa classe et ne pourra être contraint de « compenser » la différence horaire en donnant des cours à une autre classe ou en accomplissant une quelconque besogne de bureau par exemple. A l'inverse, les titulaires de classes dans lesquelles l'horaire hebdomadaire dépasse 28 périodes, seront déchargés par des maîtres spéciaux jusqu'à concurrence des 28 périodes d'enseignement. Ainsi l'on espère pouvoir sauvegarder l'acquis social. Dans les petites communes où il est difficile d'envisager la création de postes partiels de maîtres spécialisés, il est prévu que les heures d'enseignement fixées par l'horaire des élèves en sus des 28 périodes réglementaires prévues seront assumées éventuellement par le titulaire de la classe mais que les heures supplémentaires lui seront payées. Un grand nombre de maîtres préprofessionnels s'insurgent contre cette disparité d'heures entre les premières années primaires (23 périodes) et les pré-

professionnelles (28 périodes), ce d'autant plus que la majorité de l'assemblée votera une demande d'égalisation des traitements des enseignants de la première année primaire à la dernière année préprofessionnelle, selon le principe « A titre égal, traitement égal ». Certains d'entre eux, peignant peut-être le diable sur la muraille, voient dans la nouvelle disparité ainsi créée la fin des généralistes en section préprofessionnelle, nombreux étant les chargés de famille qui assument les lourdes responsabilités du secondaire à cause du salaire qui y est versé.

L'assemblée demande :

a) Que tous les instituteurs et institutrices de l'enseignement primaire, préprofessionnel et spécialisé non titulaires d'un diplôme de pédagogie curative soient colloqués en classe 11a, 10a et 9a, soit le salaire actuel des instituteurs de l'enseignement préprofessionnel.

b) Que tous les instituteurs et institutrices de l'enseignement spécialisé, titulaires d'un diplôme de pédagogie curative, soient colloqués en classe 10a, 9a et 8a, soit le salaire actuel des instituteurs de cette catégorie.

Enfin, l'assemblée demande la suppression du point 6 du rapport et du paragraphe 7 du même rapport.

Certains collègues ayant eu vent des contacts établis entre les CC du SNEPP-VPOD et du SAE-SPN, ont demandé que soit lue la contre-proposition établie par la VPOD au rapport de la commission du DIP « Egalité de traitements ». Ils ont alors fait leur cette contre-proposition, mais après avoir eu connaissance des résultats des délibérations de l'assemblée, ils y ont renoncé, estimant les contre-propositions de l'assemblée du SAE-SPN plus avantageuses.

Le secrétaire aux verbaux :
G.-A. Monnier.

Langue deux

Bien que reporté à des temps meilleurs dans sa phase d'application pratique, le problème de l'enseignement d'une deuxième langue dans les degrés 4 et 5 de l'école primaire reste d'actualité. Preuve en est la proposition faite par la CS II quant à la création d'une commission d'examen de la méthode romande qui doit être créée par un groupe rédactionnel romand dans un avenir assez proche.

Cette méthode romande intéresse la CS II en ce sens que la corrélation méthode romande et méthode « Vorwärts » est très importante. Il s'agit en effet de « coordonner » ces deux méthodes dans la mesure du possible afin de faciliter le passage primaire-secondaire. Cette préoccupation figurait à l'ordre du jour de la séance du 17 mai de la Conférence des chefs de service de l'enseignement secondaire. La CS II estime que la commission d'examen qui étudiera la méthode romande (degrés 4 et 5) doit comprendre des délégués du CIRCE III. La CS II propose que cette commission d'examen soit composée de la manière suivante :

— **selon le mode de désignation ordinaire**

2 instituteurs primaires
de FR, GE, VS = 6

1 instituteur primaire
de BE, NE, VD = 3

9

1 enseignant secondaire
de BE, NE, VD = 3

— **selon un mode de désignation extraordinaire** (par CIRCE III)

1 enseignant secondaire
de FR, GE, VS = 3

6

Cette commission aurait donc 15 membres.

Neuf maîtres primaires et six maîtres secondaires.

Selon la CS II, cette manière de faire atténuera l'ambiguïté qui veut que CIRCE III devra élaborer des programmes et définir des objectifs de moyens d'enseignement **à créer** aux degrés qui précèdent ou encore à adapter aux degrés ressortissant à sa compétence.

La commission cantonale Langue II n'a pas été dissoute après qu'elle ait déposé un premier rapport. Au cours d'une conversation que j'ai eue avec M. J.-B. Lang, il semblerait que le groupe rédactionnel devienne opérationnel en 1978 encore. Le moment semble venu de reprendre ce problème au plan neuchâtelois, car notre canton « frontalier » ne doit pas perdre le contact avec ce qui se fait dans ce domaine bien précis de l'allemand.

J.-P. Burri.

Jardinière d'enfants

Le premier projet de rapport de la commission Petite enfance (commission romande de la SPR) confirme l'un des points figurant dans la déclaration d'intention votée à la dernière AG ordinaire à Marin.

Ce rapport préconise une officialisation de l'école enfantine (ou jardin d'enfants) où ce n'est pas encore le cas. Elles seraient (les éc. enf.) par conséquent obligatoires pour l'Etat et facultatives pour les parents.

L'âge d'entrée devrait être fixé de façon uniforme en Romandie. Sa fréquentation devrait être gratuite. La SPR est invitée à promouvoir toutes démarches allant dans ce sens. Elle doit chercher les moyens propres à sensibiliser l'opinion publique ainsi que les partis politiques à ce problème urgent.

Ce rapport insiste aussi sur la continuité entre l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. Dans ce dessein, on souhaite une FORMATION de même niveau pour les enseignants des degrés —1 et —2 jusqu'à +5 ou +6. De même on souhaite vivement qu'une plus grande transparence entre ces deux « types » d'enseignement permette de nombreux contacts « verticaux ».

Cette commission espère pouvoir continuer ses travaux. La prochaine AD/SPR se prononcera à ce propos le 10 juin 1978.

J.-P. Buri.

P. S. Ce numéro est le dernier avant la pause estivale. A tous et à toutes bonnes vacances et plein de soleil pour la rentrée 78.

J.-P. B.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 **MARIN.** Tél. (038) 33 15 05.

Le CC travaille pour vous

Le comité central de la SPJ s'est réuni le 1er juin à Moutier sous la présidence de Marc-Alain Berberat. Il a discuté le troisième projet de rapport de la « Commission de la petite enfance » de la SPR et a décidé de charger son représentant de proposer diverses modifications. Il estime par exemple trop contraignant le fait que l'âge d'entrée doive être fixé de façon uniforme dans tous les cantons « sans dérogation possible ». Il est opposé à ce que les parents participent collectivement à certains aspects de l'aménagement des programmes, et suppose que des difficultés pourraient surgir s'il est donné aux élèves des degrés supérieurs de recevoir une information psycho-pédagogique spécifique à la petite enfance. Il est opposé à une évaluation quelconque du travail des élèves en classe enfantine et n'admet pas une intégration des cycles préscolaires et scolaires, cette notion étant en contradiction avec la liberté que conserveraient les parents d'envoyer leurs enfants en classe enfantine. Il préconise la création d'écoles enfantines ambulatoires pour les régions rurales.

Après avoir préparé l'assemblée des délégués SPR du 10 juin, il a discuté le rapport CIRCE III et approuvé entièrement la position des délégués SPR dans cette commission. Il a proposé des remarques à l'intention de son représentant sur le projet de programme romand des degrés 5 et 6 de l'environnement.

Après avoir mis au point avec le rédacteur de l'« Educateur » les termes de l'enquête qui sera soumise aux enseignants sans place, il a procédé à une première analyse des résultats de l'enquête ACM auprès des maîtresses de 1re et de 2e années.

L'enquête ACM

135 enseignantes de 1re et de 2e années, sur 220, ont répondu au questionnaire du CC/SPJ sur les leçons d'activité créatrice manuelle. Dans un précédent article, nous avons expliqué que la mise en application du programme romand en ACM ne permettrait plus, comme cela pouvait se faire jusqu'à ce jour, de partager cet enseignement entre deux maîtresses (titulaire et maîtresse d'ouvrages). La première devrait choisir entre reprendre les leçons d'ouvrages qu'elle cédait et abandonner les cinq leçons hebdomadaires ACM.

On peut d'abord estimer que l'enquête a rencontré un écho très large, et que les enseignantes qui n'y ont pas répondu ne se sont pas senties concernées.

Des 135 ayant retourné le questionnaire, 100 n'ont pas cédé leurs leçons d'ouvrages et 33 les ont cédées. Des premières, 6 seulement accepteraient de céder la totalité des 5 leçons ACM (mais ici se pose le problème de la compétence, pour les maîtresses d'ouvrages, de l'enseignement du dessin) et 4 pourraient envisager un échange de branches. Des 33 institutrices ayant cédé leurs leçons d'ouvrages, 13 les reprendraient et 16 se disent d'accord de céder la totalité des leçons ACM à une maîtresse d'ouvrages ou à quelqu'un d'autre. Deux envisagent un échange de branches.

Cette enquête, demandée à la SPJ par la Commission des moyens d'enseignement, permet de constater que la grande majorité des institutrices de 1re et 2e années ont conservé l'enseignement des ouvrages, et que la modification qui interviendra sûrement prétéritera les maîtresses d'ouvrages. Dans les commentaires qui accompagnaient les réponses, un groupe d'institutrices d'une grande commune met en cause la notion qui prévaut sur le plan romand de l'unité de l'enseignement des ACM.

Le CC invitera maintenant les représentantes des maîtresses d'ouvrages des six districts, les informera de la situation et écoutera leur avis.

Il prendra ensuite position sur ce problème.

A. Babey.

Assemblées synodales de printemps

Section Bienne - La Neuveville

Le 10 mars, une quarantaine de collègues se sont réunis à l'aula de l'Ecole secondaire de Madretsch pour assister au synode de printemps de la section **Bienne-La Neuveville** placée sous la présidence d'Yves Monnin. Emma Stauffer, Nods, René Mathez, La Neuveville, Luc Monnier, Bienne, ont été félicités pour 25 années d'enseignement. Gertrude Gerber, Marcel Cattin, Carlo Fiora et Serge Jeanprêtre, tous quatre de Bienne, l'ont été pour 40 ans.

L'assemblée a honoré la mémoire de Michael Wallis, décédé, et enregistré l'admission de plusieurs nouveaux membres. Au comité, Rose-Marie Gautier, Yves Monnin, Alain Gagnebin et Pierre Giauque étaient démissionnaires. Ils ont été remplacés par Claudine Béroud, Bienne, Bernard Jaberg, La Neuveville, Eric Niklès, Bienne, Denis Racle, Bienne. Les autres membres, réélus pour deux ans, sont Myriam Gerber, M. Knuchel et Claude Hirschi. C'est ce dernier qui assumera la présidence. Les nominations de Germain Koller, La Neuveville, comme membre du comité SPR, et d'Yvette Liechti, Bienne, comme membre du comité SPJ, ont été ratifiées. Anne-Marie Alzate, Denise Wermeille, Michel Lanève, Jean-Pierre Rossé, et leurs suppléants Frédy Léchot et Henri Gerber ont été réélus comme représentants de la section à l'assemblée des délégués de la SEB.

Ce n'est plus qu'à une dizaine de personnes encore présentes qu'Olivier Tzaut communiqua son enthousiasme pour l'espéranto à l'école.

Auparavant, une décision avait été votée qui prévoit que le caissier de section sera désormais exonéré de ses cotisations, celles-ci étant prises en charge par la section.

B.

District de Porrentruy

Les membres du corps enseignant d'Ajoie et du Clos-du-Doubs ne paraissent pas se préoccuper outre mesure de leur retraite, ou alors ils font totalement confiance à leurs délégués à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois. Toujours est-il qu'une douzaine d'instituteurs et d'institutrices, seulement, ont pris part à l'assemblée extraordinaire tenue mercredi après-midi 31 mai à l'Ecole primaire de Porrentruy.

M. Aimé Chapuis, ancien instituteur à Fregiécourt et président sortant de charge, informa ses collègues des démarches entreprises au sujet de la séparation des biens de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) .

VERS LA CRÉATION D'UNE CAISSE JURASSIENNE

M. Paul Sanglard, membre du comité provisoire du Syndicat des enseignants du Jura, énuméra les préoccupations du SEJ concernant la caisse de retraite :

— dispositions transitoires en vigueur à partir du 1er janvier 1979 ;
— modalité du partage de la fortune ;
— création d'une nouvelle caisse d'assu-

rance dont ferait éventuellement partie le personnel de l'Etat jurassien ;
— concordat éventuel avec la CACEB.

LES RETRAITÉS ACTUELS RESTERONT MEMBRES DE LA CACEB

S'exprimant au nom de l'association des retraités qu'il préside, M. Georges Chapuis rappela que la Société des enseignants bernois est une association de droit privé, alors que la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois est une association de droit public. En conséquence, le partage des biens ne peut s'opérer de la même façon pour les deux sociétés.

Selon lui, les 147 retraités actuels habitant le territoire du futur canton du Jura resteront membres de la CACEB. Les rentes des fonctionnaires retraités continueront à être versées par la Caisse du personnel de l'Etat et les allocations de renchérissement (adaptation des rentes à l'indice du coût de la vie) par l'Etat de Berne. Il pense qu'il en sera de même pour le corps enseignant.

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ

Un hommage posthume fut rendu à la mémoire de M. Bernard Bédat, délégué de la section de Porrentruy à la CACEB. Il y sera remplacé par M. Jacques Valley, maître secondaire à Porrentruy.

Après 15 ans d'activité, M. Aimé Chapuis exprima le désir d'être déchargé de son mandat. M. Georges Cramatte, maître d'application et vice-président, fut élu président par acclamations. Le nouveau vice-président sera M. Jean-Jacques Farine, instituteur à Cornol.

Enfin, Mme Jecker, maîtresse de travaux à l'aiguille à Boncourt, fut désignée comme déléguée de la section de Porrentruy à la CACEB.

NÉGOCIATIONS EN VUE

A l'issue des délibérations, les membres présents votèrent la résolution suivante :

L'assemblée du district de Porrentruy de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois mandate son comité et ses délégués d'intervenir auprès du Comité provisoire du Syndicat des enseignants du Jura en vue d'entreprendre, en commun, le plus rapidement possible, les négociations de partage des biens de la CACEB.

Pierre Henry.

Nouvelles du Centre de perfectionnement

20 juin prochain

date limite pour l'envoi des propositions de cours devant figurer dans le programme 1979.

Cours semestriels

Il nous paraît intéressant de présenter brièvement l'organisation prévue de cours semestriels facultatifs dès l'automne 1979 et destinés aux maîtres de l'enseignement primaire et secondaire.

L'objectif premier est d'offrir la possibilité d'acquérir une formation complémentaire et plus particulièrement de permettre l'application pratique de l'ordonnance du 20 décembre 1973 concernant le perfectionnement du corps enseignant qui stipule en son art. 8 :

« La Direction de l'instruction publique peut accorder à un enseignant nommé définitivement un ou deux congés payés d'une durée ne dépassant pas au total six mois et ayant pour but le perfectionnement professionnel. »

Pour l'enseignant primaire, le schéma de la formation de base (pour la partie française du canton) et du perfectionnement (formation continuée) pourrait ainsi être le suivant :

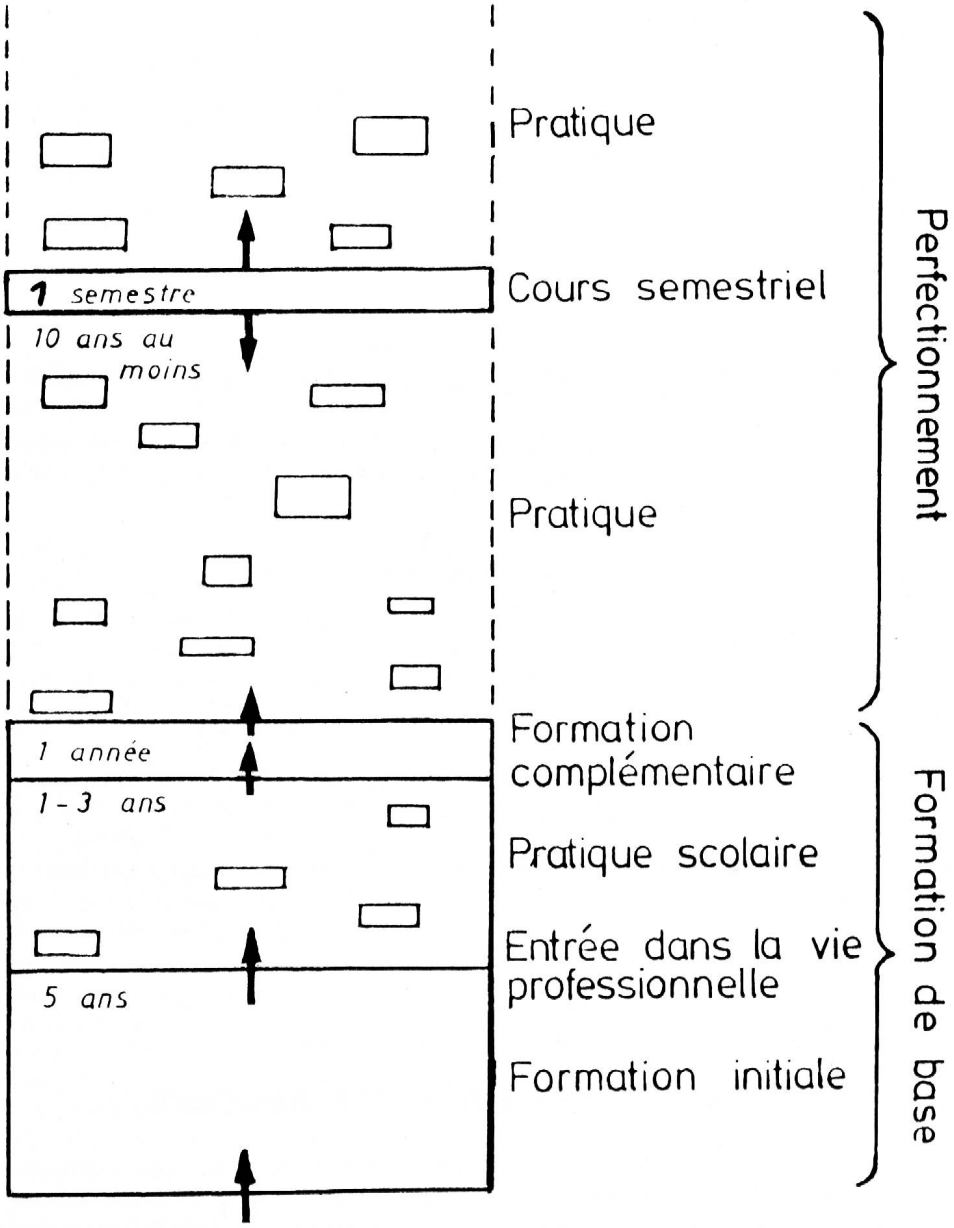

☐ Les cases représentent des cours de perfectionnement

PLAN GLOBAL PRÉVU

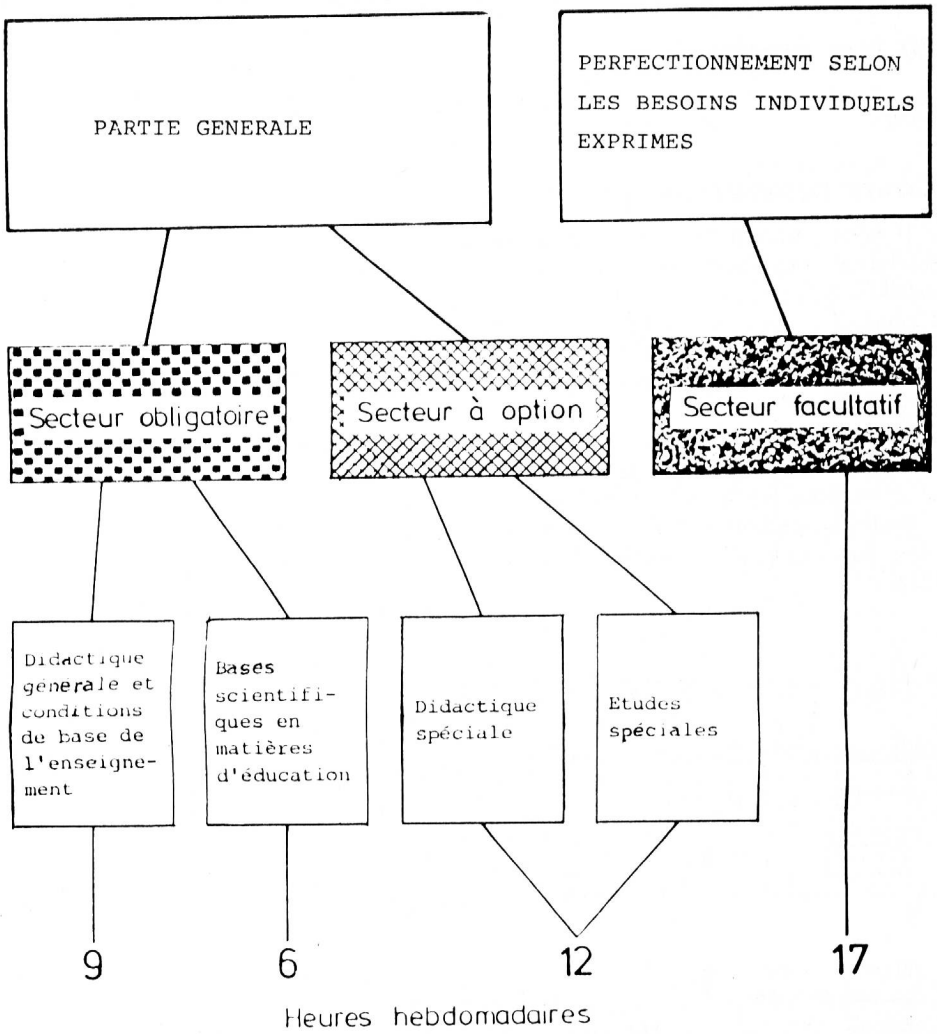

Le programme détaillé et la planification prévus font actuellement l'objet d'une consultation préalable et nous aurons l'occasion de présenter ultérieurement les objectifs particuliers et matières traitées.

Cours et manifestations du mois d'août 1978

3.3.2. **Mathématique : Géométrie** (CIM) : MM. F. Ferrario et G. Rubin, dès le 23 août à l'Ecole secondaire à Moutier.

3.4.3. **Musique instrumentale :** M. J. Brahier, dès le 23 août, à l'Ecole normale de Delémont.

5.30. **Tissage :** dès le 29 août à l'Ecole normale ménagère de Porrentruy.

5.102.3. **Gymnastique aux engins :** dès le 30 août à Delémont.

5.107.3. **Guitare I** (débutants) : M. Crevoisier, dès le 25 août, à l'Ecole normale de Bienne.

5.107.5. **Guitare II** (perfectionnement) : M. Crevoisier, dès le 25 août, à l'Ecole normale de Bienne.

6.11.7. **Teintures végétales de laines :** Mme H. Sanglard, du 7 au 13 août, aux Cuffattes.

COMMISSION CROIX-ROUGE JEUNESSE DE LA SPJ

L'enseignement des premiers secours

Au cours de la séance du 19 mai, la commission Croix-Rouge Jeunesse, présidée par Violaine Némitz, a décidé de verser des subventions pour un montant total de 2500 francs aux enseignants qui ont présenté des demandes. Ces subventions ont permis notamment la participation d'enfants de milieux défavorisés à des camps de ski, camps de vacances, etc. On sait que les subventions allouées proviennent du fonds alimenté chaque année par le bénéfice de la vente du mimosa par les écoliers.

C'est notre collègue Chalverat, de Moutier, qui est le talentueux auteur des dessins qui illustreront le manuel de l'enseignement des premiers secours actuellement en impression. Sa diffusion sera assurée par le Centre d'information pédagogique, l'avance des fonds étant assurée par le Fonds Mimosa. On demandera à la DIP le feu vert pour l'expérimentation de ces fiches dans une dizaine de classes. « Le geste qui sauve », tel est le titre de l'ouvrage, sera commenté et expérimenté dans un cours à caractère facultatif organisé par le Centre de perfectionnement.

Les animateurs en seront MM. Joseph Schüttel, de Delémont, et nos collègues Maurice Barraud, de Renan, et Mario Girod, de Moutier. Le cours s'adressera au corps enseignant des deux dernières années scolaires (primaire et secondaire) et devra préparer les enseignants à transmettre les premiers éléments de secourisme aux élèves. Il durera deux jours et demi.

B.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Summerhill est probablement l'école la plus heureuse du monde. Nos élèves ne font pas l'école buissonnière et nous avons rarement des cas de nostalgie familiale. Nous avons peu de véritables batailles — des querelles, bien sûr — mais j'ai rarement vu des bagarres comparables à celles que nous avions quand j'étais jeune garçon. Il est rare que j'entende un élève pleurer, pour la simple raison que lorsque les enfants sont en liberté ils n'ont pas autant de haine à exprimer que les enfants opprimés. La haine engendre la haine, comme l'amour engendre l'amour. L'amour, c'est l'acceptation de l'enfant et c'est essentiel dans n'importe quelle école. Il est impossible d'aimer les enfants et de les punir ou de les gronder constamment. Summerhill est une école où les enfants savent qu'ils sont acceptés.

A. S. Neill
« Libres Enfants de Summerhill »
Ed. François Maspéro, Paris.

Deuxième Festival musical de la jeunesse

Georges Zaugg, instituteur et musicien à Courgenay, a lancé, l'an dernier, l'idée intéressante et audacieuse d'un Festival musical de la Jeunesse. Fort du succès qu'a obtenu la réalisation de ce projet, et grâce à sa ténacité et à son enthousiasme, il vient de mettre sur pied un très riche programme pour la deuxième édition de son festival. Grâce aussi à de nombreux appuis, il est en mesure d'offrir au public jurassien des concerts de réelle valeur, sans oublier jamais l'élément « jeunesse », motivation première de son entreprise. Son « rayon d'action » est beaucoup plus vaste cette année, puisque les concerts auront lieu à Courgenay, Courfaivre, Sornetan, Porrentruy, Les Breuleux, Saint-Ursanne. On y entendra deux chœurs, celui de l'Ecole jurassienne de musique de Delémont, dirigé par Mme Micheline Ragni, et le Chœur du Festival, formé et dirigé par Georges Zaugg ; deux orchestres, la SOB et l'Orchestre de chambre de La Chaux-de-Fonds ; de nombreux solistes, parmi lesquels il faut citer Pierrette Péquegnat, soprano, Erika Bill, alto, Yves Bouyer, ténor, Fred Stachel, basse, l'admirable Christian Favre, pianiste, Thierry Fischer, flûtiste, Fredy Felghenhauer, pianiste, Benoît Berberat, organiste, et plusieurs jeunes instrumentistes de talent.

Le premier concert a eu lieu le 2 juin à l'église de Courgenay et a été repris le 7 juin à l'église de Courfaivre. Le Chœur du Festival, l'Orchestre de chambre de La Chaux-de-Fonds, ainsi que les solistes vocaux que nous venons de citer ont interprété le Divertimento KV 138 de Mozart, le Béatus Vir, psaume 111 de Vivaldi, le Concerto pour violoncelle op. 3 N° 9 de Vivaldi, la Cantate BWV 117 de J.-S. Bach, et le Credo de Vivaldi. De quoi satisfaire les plus exigeants.

Le 11 juin, à l'église de Sornetan, les lauréats du IIIe Concours suisse de musique pour la jeunesse ont été présentés.

Le 15 juin, à l'aula de l'Ecole secondaire de Porrentruy, flûte et piano dans un programme alléchant comprenant Ibert, Poulenc, Borne, Fauré, Debussy, Prokofieff.

Le 18 juin, à l'église des Breuleux, il y aura un récital d'orgue par Benoît Berberat, et de musique chorale par le chœur de Mme Ragni dans des œuvres de Marenzio, Mozart, Bovet, Devain, Poulenc, Corboz, Kodaly, Ibert, Ragni. Les personnes qui ont assisté à la dernière audition des élèves de M. et Mme Ragni savent quel plaisir attend le public des Breuleux !

Le Festival se terminera en apothéose puisque Georges Zaugg dirigera, à la Collégiale de Saint-Ursanne, le dimanche 27 août, la Société d'orchestre de Bienne et le merveilleux pianiste qu'est Christian Favre. Au programme, l'Ouverture d'Idoménée et le Concerto pour piano en la majeur KV 488, de Mozart, Le Devin du Village, de Jean-Jacques Rousseau, et la Suite N° 1 en do majeur BWV 1066, de J.-S. Bach.

Espérons que les amateurs de musique apprécieront l'aubaine et que les derniers concerts du « Deuxième Festival musical de la Jeunesse » connaîtront ainsi le succès qu'ils devraient remporter.

J. M.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34

Fribourg

Couleurs des temps

1679. Begnins. Un certain Pierre Laubenat, instituteur, est engagé dans la paroisse : il doit « instruire la jeunesse ». Ce n'est pas tout. Pour bien (j'allais écrire : mieux) remplir son rôle, il doit fournir une « attestation authentique » de sa religion. Encore un détail : c'est lui bien sûr qui dirigera « le chant des psaumes au temple »[1].

Trois siècles nous séparent de cet événement apparemment anodin mais révélateur de l'esprit de ce XVIIe suisse. Tant de distance temporelle pourrait nous faire trébucher si nous essayions de pénétrer la mentalité d'une époque qui semble à bien des égards fort éloignée de nous. Mais toute opacité se dissipe lorsque nous tentons d'ébaucher l'ossature, de tracer les nervures et de dessiner les articulations de ce siècle. Il s'éclaire par lui-même et nous finissons par *comprendre*.

1846. A Payerne, l'autorité communale vient de choisir un nouvel instituteur. Et c'est un choix bien douteux. Un témoin, Samson Vuilleumier, le déplore dans une lettre. « On ne choisit plus celui qui (...) offre le plus de garantie pédagogique et morale », écrit-il[2]. En effet, on a préféré un piètre instituteur « bon radical » à un excellent pédagogue « simplement libéral ».

L'historien qui se veut objectif semble honnête. Empruntons-lui sa démarche. Débarrassons-nous des images et autres clichés que produit notre siècle et tentons encore une fois le voyage. Recomposons le cadre et la trame d'une époque apparemment révolue. 130 années ne constituent pas alors un obstacle pour l'esprit. Comme précédemment, nous acquiesçons, nous *comprenons*.

Contre toute méthode sérieuse de critique historique et même contre toute logique mathématique, amusons-nous à superposer 1846 à 1679. Curieusement, la conjugaison simultanée de ces deux voyages dans le passé nous renvoie à notre point de départ.

1978. Un lecteur de « La Liberté » demande à la rédaction de ce quotidien de publier une lettre dans laquelle il traite une institutrice (son nom n'est pas cité) de « jeune écervelée »[3]. L'auteur de la lettre s'explique : cette jeune fille a osé mettre en question les conditions assortissant un poste qui l'intéressait.

N'enseignera pas dans telle localité n'importe quel instituteur. Si vous désirez instruire et éduquer la jeunesse, vous devez — selon l'idée que se font ceux qui vous engagent de l'action du pédagogue — habiter la commune et animer la vie paroissiale, occuper l'appartement que l'on vous propose et assister à certains offices religieux, décorer l'église, en tenir les orgues et y *diriger le chant des psaumes*.

Pas de recul temporel ici. Educateurs, nous sommes une vertèbre de l'échine ou un fil de la trame de notre siècle. C'est sans doute cette optique intérieure qui fausse les perspectives. Mais nous sommes assez lucides pour situer notre vraie place. Si nous voulons être *le sel de notre terre* (« la honte de cette terre » écrit l'auteur de la lettre en question), c'est d'abord à l'école que nous pouvons l'être, ensuite dans la communauté villageoise. Si l'école ne se trouve plus au *centre* du village, elle en reste néanmoins le *cœur*.

Il n'y a pas que les institutrices fribourgeoises qui sont écervelées. En France, la jeune stagiaire qui dénonça l'application, par des éducatrices d'un institut médico-pédagogique, de sévices sur des enfants peu obéissants eut droit au même qualificatif[4]. Aujourd'hui encore, se préoccuper avant toutes choses de sa tâche d'éducateur et du bien des enfants — qui ne sont ni des gosses ni des gamins — peut paraître un signe d'absence et de jugement et de matière cérébrale.

Cl. P.

[1] Salamin M. : *Documents d'histoire suisse*, 1649-1797, p. 23.
[2] Salamin M. : *Documents d'histoire suisse*, 1798-1847, p. 122.
[3] *La Liberté* du 7 février 1978. Voir à ce sujet *Le Faisceau* du 3 septembre 1977, p. 96.
[4] *Le Monde* du 1er mars 1978.

Les classes de développement (II)

(Suite et fin de l'article paru dans le N° 20)

3. Les classes de développement comme moyen d'atténuer l'inadaptation scolaire

3.1 Population de ces classes

Les classes de développement accueillent actuellement :

a) *des élèves sous-doués :* difficulté à exécuter un travail de type intellectuel, à intérioriser une information là où les autres enfants de leur âge n'éprouvent aucune peine, lenteur et retard au niveau des apprentissages et des acquisitions scolaires, difficultés d'abstraction, incapacité à diriger leur attention de façon soutenue, faiblesse du raisonnement et du jugement, etc.

b) *des élèves normalement doués, mais avec des difficultés spécifiques*

— troubles du langage écrit et parlé, difficultés dans les apprentissages du français et des mathématiques ;

— problèmes de santé : handicaps physiques (vue fortement diminuée, paralysie, etc.), troubles de l'état général, épilepsie, troubles neurologiques, etc.

c) *des élèves normalement doués avec des troubles personnels :* ces types d'enfants présentent des troubles affectifs et comportementaux, réactionnels à une situation familiale, sociale et scolaire dont les manifestations peuvent être l'instabilité, l'agressivité, la dépendance, la passivité, l'insociabilité, l'hyperémotivité, etc.

Remarque : les antécédents scolaires jouent aussi un rôle non négligeable : nombre et genre de classes répétées, qualité de la relation avec l'enseignant, anonymat désécurisant de la classe, etc.

3.2 Buts

Les classes de développement ont pour buts :

a) de rétablir l'équilibre de la personnalité de l'enfant perturbé par des expériences scolaires ou extra-scolaires antérieures négatives :

b) d'établir une relation entre l'enfant et le milieu scolaire, c'est-à-dire réadapter l'école à l'enfant et l'enfant à l'école ;

c) d'amener l'enfant au maximum d'autonomie personnelle et d'efficacité sociale, en lui apprenant à apprendre ;

d) d'assurer l'instruction et l'éducation de l'enfant.

3.3 Moyens pour atteindre ces buts

A cet effet, les maîtres réalisent un enseignement mis à la portée de l'enfant dans ses moyens, ses méthodes et ses plans d'étude.

3.3.1 Moyens d'ordre pédagogique

a) *Les formes de l'enseignement.* On trouve, dans une même classe, les différentes formes d'enseignement suivantes :

— enseignement individualisé ;
— enseignement par groupes de niveau ;
— enseignement collectif ;
— enseignement optatif individuel.

b) *Les méthodes.* Les méthodes utilisées sont propres à chaque maître. Généralement ils font le plus appel aux méthodes actives qui amènent les enfants à apprendre par eux-mêmes, à apprendre à apprendre, à acquérir l'autonomie et le sens de la collaboration, qualités demandées dans la vie professionnelle et sociale.

c) *Les programmes.* Le besoin de s'appuyer sur un programme est généralement ressenti par les enseignants de ces classes. Une ébauche de programme, à l'intérieur de chaque degré, a été réalisée pour les branches de calcul, lecture et de grammaire il y a quelques années. Cette formule n'a manifestement pas donné satisfaction du fait de la disparité des niveaux scolaires dans une même classe, où les enfants sont regroupés non par niveau scolaire mais d'après l'âge et la maturité. Cette hétérogénéité se retrouve également entre les différentes branches chez un même élève.

Il s'agit donc de trouver une autre manière de concevoir le programme. Par exemple celle d'établir pour l'ensemble des classes de développement un programme parallèle à celui de l'école primaire régulière. Dans ce programme (ou grille d'acquisitions) l'enfant se situe par rapport aux connaissances déjà assimilées et aux notions à acquérir. En outre, certaines choses devraient nécessairement être éliminées, d'autres y être ajoutées.

Actuellement, faute d'une politique d'ensemble, les maîtres établissent eux-mêmes leur programme en fonction des caractéristiques de leurs élèves et adaptent les exigences des programmes scolaires réguliers aux capacités de chaque enfant.

d) *Les relations et la vie en classe.* Le développement des relations est le principal levier de la pédagogie de ces classes. Par les formes diverses d'enseignement et les méthodes pratiquées, les possibilités de relations sont plus variées et plus riches. Ce genre de relations établit un climat fait d'échanges et de communications, propres à développer le sens social, la confiance en soi, le sentiment de sa propre valeur, la revalorisation de sa personnalité.

Pour actualiser ces relations, il est nécessaire que les élèves aient une certaine liberté d'échanges et de mouvements dans le cadre de leur travail.

3.3.2 Moyens d'ordre structural.

Certaines structures sont nécessaires à la mise en pratique des moyens d'ordre pédagogique décrits ci-dessus.

a) *L'effectif des classes.* Le nombre restreint des élèves permet au maître de connaître d'un manière plus approfondie et plus précise les diverses difficultés propres à chaque enfant. Il lui donne en outre la possibilité de travailler d'une façon personnelle avec celui-ci, d'établir et de favoriser des contacts permettant des relations de confiance et de stimulation réciproque.

b) *Le matériel.* Le matériel didactique officiel des classes primaires régulières n'est partiellement pas adapté aux classes de développement. Bien que certains manuels officiels soient utilisés, le choix du matériel et des livres est laissé aux maîtres qui souvent les élaborent eux-mêmes.

c) *L'aménagement de la classe.* Le mobilier de classe est disposé de telle façon qu'il favorise les relations interpersonnelles et les différentes formes d'enseignement.

3.3.3 Aide para-scolaire.

Un certain nombre d'enfants souffrant de troubles spécifiques ont besoin :

a) d'un *traitement logopédique,* pour les enfants atteints de troubles de la parole et du langage oral et écrit ;

b) d'un *soutien psychologique,* des enfants ayant des troubles affectifs importants.

Des colloques de synthèse, réunissant les membres de l'équipe (le psychologue scolaire, la logopédiste, l'enseignant), permettent régulièrement d'évaluer l'évolution de chaque enfant.

3.4 Placement d'un enfant en classe de développement

Aucun enfant n'est placé en classe de développement sans que son problème n'ait été examiné par le psychologue scolaire, les parents, l'enseignant et l'inspecteur. L'accord des parents est dans tous les cas requis.

4. Conclusions

L'inadaptation réciproque école-enfant provoque le rejet vers les classes de développement.

Les chances (ou les risques) de réintégration au cycle primaire régulier sont rares.

Faut-il voir là un enfermement ? Ne serait-ce pas plutôt une chance ? La chance d'être admis au « wagon-réparation » du système scolaire, dans lequel on prend le temps de s'arrêter sur « l'objet à remettre en état » !

Les classes de développement devraient être une chance pour les enfants que l'on y accueille, mais en restant conscient qu'il s'agit sans nul doute d'un pis-aller. Les classes de développement doivent disparaître à plus ou moins long terme, lorsque les autorités scolaires auront compris cette phrase d'Albert Painchaud : « Une pédagogie adaptée qui tiendrait compte du rythme de l'enfant, de ses possibilités et de sa personnalité toute entière contribuerait sûrement à augmenter la qualité du rôle social que chacun est amené à jouer dans la société et «produirait» aussi des êtres beaucoup plus stables, moins névrosés et davantage « matures »[1]. Par une pédagogie adaptée, par un climat de confiance, de sécurité, par la valorisation de l'enfant, par les qualités des relations humaines, la classe de développement joue un rôle thérapeutique indéniable. La préparation à la vie nous semble un des buts primordial. La classe de développement à cependant des limites : les acquisitions scolaires restent lentes et pour beaucoup, le retard scolaire tend plutôt à s'accentuer avec les années, mais « ... l'école ne doit pas avoir uniquement comme fin l'apprentissage de notions qui visent à procurer un niveau de connaissances plus ou moins élevé, mais... avant tout, elle doit se soucier de développer chez l'enfant toutes les possibilités dont il dispose et qui peuvent en faire une personnalité harmonieuse, dynamique et équilibrée ».[2]

Existe-t-il une politique de prévention de l'inadaptation scolaire ? Quels devraient en être les termes ?

a) *Changer l'école.* On pourrait concevoir une école plus humaine, plus accueillante, plus préoccupée de la réalité de l'enfant et surtout en accord avec sa mission démocratique, si par démocratie on ne confond pas égalité des chances et égalité des droits.

b) *Maturité scolaire.* L'âge d'entrée à l'école primaire n'est-il pas à reconsidérer ?

L'école, avec la collaboration des spécialistes dont elle dispose, devrait se poser la question de la maturité ou de l'immaturité scolaire de chaque enfant à la fin de son école enfantine. Ne serait-ce pas mieux parfois que l'enfant répète sa classe enfantine ?

c) *Le début de la scolarité primaire* devrait être observé de façon précise et complète par l'enseignant, les premières difficultés faisant l'objet d'une analyse. Un soutien devrait avoir lieu dès les premières difficultés, allié éventuellement à une action sociale, éducatrice, para-éducative ou autre.

d) *Le corps enseignant* doit pouvoir compter sur un *soutien psycho-pédagogique* rapide, régulier et efficace lors de difficultés d'un élève. Mais à qui se confier ? Le service de psychologie scolaire n'est-il pas déjà surchargé ? L'inspecteur a-t-il le temps ? Ne faudrait-il pas créer des postes de conseillers pédagogiques ?

e) *Le déplacement de l'élève dans une autre classe de même niveau.* Il semble que plus du 90 % des expériences tentées ont eu des effets positifs sur l'adaptation enfant-école.

f) *Action socio-éducative auprès de la famille.* Les enfants des classes de développement vivent souvent dans un milieu socio-culturel peu élevé. Près de 40 % des enfants sont issus d'un milieu familial irrégulier.

g) *Les classes de langue.* Il est antipédagogique d'insérer les enfants étrangers en période d'apprentissage de notre langue dans les classes primaires régulières. Etant donné la fermeture des classes de langue, un certain nombre de ces élèves ont « logiquement » abouti en classe de développement.

h) *La sensibilisation et la formation du corps enseignant* au problème de l'inadaptation scolaire est un impératif auquel l'autorité scolaire n'a pas le droit de se soustraire.

i) *Un programme allégé, adapté aux rythmes de l'enfant et à ses capacités intellectuelles :* voilà un postulat qui semble ne soulever aucune discussion.

Selon quelles théories psychologiques ou pédagogiques devrait-on obliger chaque enfant « à boire à la même coupe, la même quantité, au même moment » ?

Nous n'avons pas la prétention d'avoir fait le tour de toutes les possibilités de prévention de l'inadaptation, chacune devant être mûrie, approfondie et complétée.

Cependant, quoi que l'on fasse, il demeurera malgré tout des inadaptés scolaires dans les classes primaires. Que faire pour eux ?

Les maîtres des classes de développement et un psychologue scolaire

Bibliographie

PAINCHAUD Albert : Ces normaux inadaptés, éd. Fleuris, Paris, 1972, [1] p. 29 ; [2] p. 23.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : Mme Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 **Fribourg.** Tél. (037) 22 16 15.

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES

LAUSANNE

Centre de formation d'éducateurs spécialisés
Ecole d'éducateurs et d'éducatrices de la petite enfance
Ecole d'ergothérapie
Ecole de service social et d'animation

Renseignements et conditions auprès de la direction :
Claude PAHUD, lic. ès sc. péd., chemin de Montolieu 19 case postale 152, 1000 LAUSANNE 24 tél. (021) 33 43 71

Douze élèves par classe. Des professeurs expérimentés. La solution idéale pour préparer les diplômes officiels de

Maturité fédérale

Type B (latin - anglais) - Type C (scientifique) - Type D langues modernes) - Type E socio-économique)
Nouveaux cours: lundi 7 août à 14 h.
lundi 28 août à 14 h.
Autres cours:
Commerce - Secrétariat - Hôtesse

Ecole Roche, 8 bis, rue de la Tour 1004 Lausanne Tél. (021) 22 63 52

Ecole pédagogique privée
Direction : E. Piotet

FLORIANA

Pontaise 15, LAUSANNE. Tél. (021) 36 34 28.

Excellente formation de

jardinières d'enfants et d'institutrices privées.

Transports

Allaman-Aubonne-Gimel

Trait d'union entre notre région et la capitale.
Point de départ pour le Signal-de-Bougy.

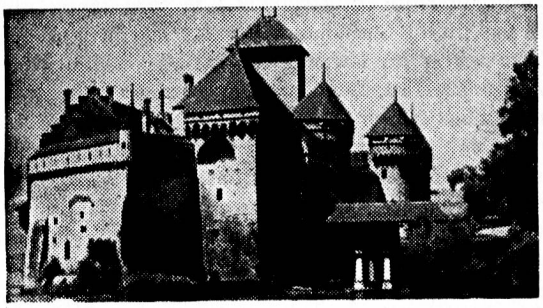

VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON A VEYTAUX-MONTREUX

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

BANQUE CANTONALE VAUDOISE
un nom une garantie

KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

Plus de 100 propriétaires suisses de maisons de colonies de vacances et de ski atteints par une seule demande :

contactez CONTACT
4411 Lupsingen.

Cherche pour nos enfants 8 et 9 ans

ENSEIGNANT

au courant du système scolaire vaudois, du 1er octobre 1978 jusqu'en février 1979, à Florence.
Après-midi libres ; voiture à disposition.
Candidatures, avec curriculum vitae, sous chiffre C 317-306-18, Publicitas, 1211 Genève 3.

VOUS ! ! ! PÉDAGOGUES...
OFFREZ-LEUR
un de leurs plus beaux souvenirs d'enfance

LEUR COURSE D'ÉCOLE AU GORNERGRAT-ZERMATT

avec coucher et lever du soleil sur le Cervin

Fr. 22.— par personne et par jour en demi-pension et petit déjeuner.
Logement en dortoir.
Souper aux chandelles.

Pour permettre la participation de chacun de vos élèves, certains étant financièrement désavantagés, **nous vous offrons pour 10 élèves le onzième gratuit.**

Renseignements et réservations :
M. Dupart - Hôtel Gornergrat-Kulm - 3920 **Zermatt** - Tél. (028) 7 72 19

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE
J. A.
1820 Montr

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux